



A l'attention des riverains du Quartier N°5



Commune d'Eperlecques

Eperlecques, le 21 Octobre 2015

Service :

Relations avec la Population

Affaire suivie par :

Béatrice DEWEILDE

COMPTE-RENDU REUNION DE QUARTIER N°4 SAMEDI 17 OCTOBRE 2015 à 10h00 salle polyvalente

Monsieur le Maire accueille chaleureusement l'assemblée et se réjouit du nombre de personnes qui ont fait le déplacement, heureux de constater l'importance de ces réunions de quartiers.

Un powerpoint de présentation est diffusé (cf pièce jointe) pendant lequel, à chaque fin de rubriques, les riverains peuvent poser leurs questions.

M. le Maire et les membres du conseil municipal se tiennent à la disposition de l'assemblée et répondent aux différentes questions et remarques que voici :

En ce qui concerne la rue du Ganspette :

- Une remarque est faite au sujet des trottoirs qui s'écroulent

M. le Maire répond que ce sont les conséquences de la présence d'une source en dessous, un ruissellement qui fragilise la surface des trottoirs.

- Serait-il possible d'ajouter des passages pour piétons face aux kinés car il y a des problèmes d'incivilité et une vitesse excessive ?

M. le Maire répond qu'une réflexion sera menée pour réduire la vitesse, comme des rétrécissements, les gendarmes sont mobilisés et prévoient des contrôles fréquents, notamment sur la zone 30 à proximité des écoles.

- Un problème est mentionné au sujet des véhicules légers qui se garent sur les trottoirs de façon récurrente.

M. le Maire répond que des places de parking à cheval sur le trottoir seraient une solution pour rétrécir naturellement la voie et permettre aux piétons de cheminer en sécurité sur le trottoir.

- Un autre problème est signalé au sujet des abris-bus qui sont trop petits pour y accueillir l'ensemble des enfants.

M. le Maire répond que les abris bus seront rénovés pour certains, le CMJ a d'ailleurs comme projet leur décoration, en partenariat avec l'association l'Etoile des Arts. Pour la taille des abris bus, c'est la CASO qui en a la charge, la réflexion sera remontée au service transport.

- Y a-t-il des dates prévisionnelles pour la réalisation de l'assainissement rue du Ganspette ? Serait-il possible de coordonner les travaux d'assainissement et de réalisation de trottoirs ?

M. le Maire répond que la prochaine tranche de travaux aura lieu en 2017 et concernera la rue du Loosthoucq jusqu'au château du Gandspette.





Commune d'Eperlecques



- Est-il possible de limiter la vitesse uniquement pour les poids lourds ?

M. le Maire répond que le panneau correspondant n'existe pas. Il existe uniquement pour le tonnage des véhicules .

- Quel est la réglementation en terme de limite d'âge pour la conduite de tracteurs ?

M. le Maire répond que la limite d'âge, après vérification, est de 15 ans et si l'enfant est fils ou fille d'agriculteur.

En ce qui concerne la rue du Graverweghe :

- Est-il possible d'empêcher le stationnement anarchique dans la rue pour des problèmes de visibilité ?

M. le Maire répond qu'il faut consulter les riverains aux abords des intersections des routes pour lesquelles les trottoirs servent de stationnement, les sensibiliser au problème et voir ce que l'on peut convenir pour palier à ces problèmes.

En ce qui concerne le parking à proximité du passage à niveau de la gare d'Eperlecques :

- Il y a des problèmes d'entretien et d'incivilité : les déchets jetés sur le parking s'amoncellent...

M. le Maire répond qu'un nouvel aménagement aux abords de la gare est en cours d'étude, et un parking sera réalisé par la CASO, ce qui rendra le lieu à découvert devrait le rendre moins sujet au dépôt de déchets.

Autres :

- Qui récupère les déchets tels que le carton ou le bois ?

M. le Maire répond que les cartons peuvent être remis avec la poubelle jaune, sinon il faut les rapporter en déchetterie.

- M. Philippe GUILBERT souhaite connaître la position du Conseil Municipal sur la Commune Nouvelle.

M. le Maire répond qu'il a assisté à toutes les commissions thématiques organisées par la CASO qui a permis d'observer les avantages financiers, mais aussi de soulever plusieurs problèmes d'organisation, de coordination pour une éventuelle fusion à 26 : la commune pourrait perdre de son identité en n'ayant plus qu'un maire délégué et une représentation diminuée auprès du conseil de la nouvelle commune. Pourquoi pas une fusion des communes limitrophes, moins de 10000 habitants pour aider les communes, car l'objectif étant la mutualisation et la solidarité tout en évitant d'avoir cette baisse de dotation de l'État sur 3 ans.

A la fin de la réunion, M. le Maire remercie l'assemblée pour son attention et l'invite comme à chaque réunion à partager le verre de l'amitié.



Commune d'Eperlecques

